

République Algérienne Démocratique Et Populaire

Wilaya de Tiaret

Daira de Rahouia

Commune de Guertoufa

Code Fiscale : 42400200001408901021

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n° 15-247 DU 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégations de service public le président de l'assemblée populaire communale de GUERTOUFA informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigences de capacités minimales Publié dans les quotidiens nationaux "الامة" le : 18/09/2025 et "Jeunesse d'Algérie" le 18/09/2025 et deux journaux électroniques relative au projet : **REHABILITATION DES VOIRIES A GOUICHI HABIB .**

Après étude et examen des offres par la commission d'évaluation des offres, l'opération est attribuée provisoirement a entreprise suivante :

<i>Intitulé de l'opération</i>	<i>Désignation de l'entreprise</i>	<i>Montant en TTC (DA)</i>	<i>Délais</i>	<i>Points</i>	<i>Critères de choix</i>	<i>CODE FISCAL</i>
REHABILITATION DES VOIRIES A GOUICHI HABIB	SARL SOUMMA M SOUM	26.521.292.00 DA	03 MOIS	95	MOINS DISANT	000714042295346

Suivant l'article 82 du décret présidentiel N°15-247 DU 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégation de service public.

Tout soumissionnaire qui conteste le choix opère par le service contractant dans le cadre de L'avis D'appel d'offres peut introduire un recours dans le dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché dans le bulletin officiel des marches de l'opérateur public ou la presse auprès de la commission des marches publics concerne

Pour les autres soumissionnaires intéressés sont invités de se rapprocher auprès du service contractant au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de la publication de

L'attribution provisoire du marché à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financier.

LE P/ APC